

Déontologie de l'expert-comptable

Déontologie de l'expert-comptable

CamilleBoetsch-cboetsch@cs.experts-comptables.org

Présentation

Membre d'une profession libérale, l'Expert-Comptable a l'obligation de respecter une déontologie rigoureuse définie par la profession.

Son indépendance lui permet de mener sa mission avec intégrité et objectivité.

Il agit dans le cadre de la loi et d'une éthique qui lui imposent le secret professionnel.

Cette obligation garantit au client une totale confidentialité.

L'Expert-Comptable engage sa responsabilité professionnelle dans ses travaux. Dans son comportement personnel comme dans ses relations avec ses clients et ses confrères, il doit respecter la devise de l'Ordre "

Science, Conscience, Indépendance ".

L'essentiel de la déontologie

Téléchargez le guide complet (pdf) :

[Code de déontologie](#)

2007.06.20 17:41

Aucune relation